

DELIBERATION N° 30**Convention de mécénat pour le projet de service
du Musée – Mécénats de compétences****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
 Nombre de conseillers en exercice : 39
 Nombre de présents : 33
 Nombre de votants : 32*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe considère que la participation à la vie culturelle demeure un enjeu essentiel et un levier de développement pour toutes les personnes. Cette participation à la vie culturelle apparaît comme le premier facteur de liberté et d'inclusion sociale. Elle reste un indicateur fort de l'exercice effectif des droits culturels des personnes et la ville souhaite favoriser cette possibilité auprès des publics.

C'est dans cette perspective que le Musée de Dieppe travaille à un projet de service, projet visant à orienter le Musée vers l'avenir et les pratiques culturelles des publics d'aujourd'hui, et ainsi le rendre accessible à de nouveaux publics.

Le projet de service du Musée passe par une réflexion autour de la muséographie, l'organisation des espaces et la présentation des collections.

Une première phase de travaux a été réalisée début 2014 avec la création d'un accueil/boutique et d'un atelier pour l'accueil des groupes, la transformation de la salle des boiseries, ainsi que la rénovation de réserves. De nouveaux espaces doivent continuer à être restaurés (aménagement de salles et réserves).

Dans le cadre de ces travaux, le Musée pourra bénéficier de l'appui en nature de mécènes locaux ou régionaux.

Ces mécènes pourront bénéficier de contreparties limitées à 25 % du montant total du don (annexe détaillée des mécénats et contreparties jointe).

Vu :

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général des Impôts,
- la loi n° 2003-703 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant l'avis formulé par la commission n° 2 en date du 2 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe du recours au mécénat de compétences dans le cadre du projet de service du musée,
- d'approuver la convention-type de mécénat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **32 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe"**
- **7 Abstentions : groupe "Dieppe au Coeur".**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--